



CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL
ESCUELA JUDICIAL



Red Europea de Formación Judicial
European Judicial Training Network (EJTN)
Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

GUIDE DIDACTIQUE
COURS VIRTUEL
ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN DANS LE DOMAINE SOCIAL
4 ème Édition
2014-2015



DIRECTRICE DU COURS
Mme María Dolores VALDUEZA BLANCO
Professeure à l'Université Carlos III de Madrid

DIRECTEUR TECHNIQUE
M. Carlos URIBE UBAGO
Directeur du Service de Formation Continue
de l'École Judiciaire

PRÉSENTATION DU COURS

Le CGPJ a décidé d'organiser ce cours virtuel dont la première édition a eu lieu en 2010-11, dans le cadre de l'Espace Judiciaire européen, avec l'idée de favoriser, dans l'exercice de notre fonction dans le cadre de la Juridiction Sociale et dans la mesure que nos activités quotidiennes nous le permettent, l'acquisition de plus amples connaissances concernant le Droit Communautaire afin de les appliquer à nos décisions. Il s'agit d'avoir une perspective, la plus vaste possible, du système juridique communautaire dont la réglementation fait partie du système juridique propre à chaque État membre de l'Union européenne, tel que l'a reconnu, il y a longtemps, la Cour de justice du Luxembourg.

Il est évident que ce panorama réglementaire nous sert d'outil essentiel dans les poursuites des affaires qui ont, de plus en plus, de fortes connexions avec le Droit Communautaire, raison pour laquelle il est particulièrement important que ce Cours soit consacré à étudier plus en profondeur les matières jugées utiles en raison de leur connexion directe avec l'acquis de plus en plus important et varié de litiges soumis à la Juridiction Sociale.

La planification et la méthodologie du Cours qui exploite tous les avantages propres au système de formation en ligne, permet la participation de tous les assistants, sans contraintes de temps ni d'espace, à travers le contact en réseau, constant et vivant avec les tuteurs qui représentent une pièce fondamentale de cette plateforme utile depuis laquelle, l'on essaie d'aborder une intéressante perspective des applications du Droit Communautaire.

Les matières ont été structurées en quatre modules, pour essayer d'aborder les sujets qui ont été considérés particulièrement intéressants pour notre activité quotidienne, une référence inévitable si nous nous proposons de consolider une base de connaissances et une vision pragmatique qui permette d'approfondir nos décisions de la meilleure manière possible dans toutes les affaires dans lesquelles les règles et la jurisprudence communautaire nous permettent de mieux procéder à leur examen et décision. Par ailleurs, considérant la participation de juges de tout l'espace européen et, dans cette IVème Édition, aussi d'Amérique Latine, toutes les matières sont disponibles en trois langues : espagnol, français et anglais.

PRÉSENTATION DU CORPS ENSEIGNANT

Le corps enseignant du Cours est constitué de juges, de professeurs d'Université et de professeurs liés à l'exercice du Droit Communautaire, tous spécialisés dans le Domaine du Droit du Travail et de la Sécurité Sociale.

Veillez trouver, ci-dessous, une brève présentation des principaux collaborateurs qui interviennent dans le Cours.

DIRECTRICE DU COURS



Mme María Dolores VALDUEZA BLANCO

Professeure Titulaire de la Section de Droit du Travail à l'Université Carlos III de Madrid.

Curriculum:

Elle est actuellement professeure à la Section de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université Carlos III de Madrid. Elle est Docteur en droit (Prix Extraordinaire) et Spécialiste du Droit de la Sécurité Sociale à la même université.

Elle a débuté sa carrière professionnelle comme avocate au Barreau de Madrid et ce, pendant plusieurs années, se chargeant d'affaires relevant du domaine civil et du travail. Par ailleurs, elle a collaboré comme avocate dans différentes associations nationales et internationales œuvrant pour la défense des droits de l'homme.

Ses publications, exposés et conférences ont été axés, entre autres domaines, sur l'étude des mouvements migratoires, la liberté de circulation et la coordination en matière de Sécurité Sociale, aussi bien dans le domaine international que dans le cadre de l'Union Européenne.

De ses séjours de recherche, il faut souligner celui effectué à l'Unité chargée de la Liberté de Circulation et de la Coordination des systèmes de Sécurité Sociale (E-3) de la Commission (Bruxelles, 2009) ainsi que celui effectué comme poste de soutien au Département Régional du Travail et des Affaires Sociales au sein de la Représentation Permanente de l'Espagne auprès de l'Union Européenne pendant la Présidence espagnole du Conseil de l'Union Européenne (Bruxelles, 2010).

DIRECTEUR TECHNIQUE



M. Carlos URIBE UBAGO
Magistrat
Directeur du Service de Formation
Continue

Curriculum :

Il est Magistrat de la Juridiction Sociale et exerce la Fonction Judiciaire à Barcelone et Alicante et est actuellement le Directeur du Service de Formation Continue de l'École Judiciaire.

Il avait auparavant exercé comme avocat se spécialisant dans le domaine du Travail, de la Famille et du Droit Européen.

Il est titulaire d'un Master en Droit Européen et a suivi différents cours postuniversitaires en Droit de la Famille, Droit Commercial, Droit Fiscal, Français juridique, etc.

Il a exercé comme enseignant à l'Universitat Pompeu Fabra en qualité de professeur Associé de Droit du Travail.

Il a participé à plusieurs projets internationaux : Projets Twinning de l'Union européenne, *Aula Iberoamericana*, etc.

TUTEUR DU MODULE I



M. José Manuel GÓMEZ MUÑOZ

Maître de Conférences en Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université de Séville
(Chaire Jean Monnet-European Law)

Curriculum :

Expert en Droit de l'Union Européenne, sorti de l'Université Libre de Bruxelles (1992).

Maître de conférences Jean Monnet-European Law (2004-2009).

Directeur du Centre de Documentation Européenne de l'Université de Séville (2000-2004). Membre du *Advisory Board de la Labour Law Research Network*.

Chercheur Principal de *European Labour Law Research Group* (EURLAB, Université de Séville).

Il a rédigé plusieurs rapports comme expert pour le Parlement Européen. Prix Extraordinaire de Doctorat (Université de Séville, 1995), Prix de Recherche du Conseil Économique et Social (Unité du Marché et Systèmes de Protection Sociale au sein de l'UE, 2001), *Premio Andalucía de Migraciones* (2004) [Prix Andalousie des Migrations (2004)], etc.

Auteur de nombreuses publications dans le domaine du Droit du Travail et de la Sécurité Sociale et du Droit de l'Union Européenne. Rapporteur et conférencier dans plus de 200 Congrès et Symposiums nationaux et internationaux.

TUTEUR DU MODULE II



**M. Francisco Javier CALVO
GALLEGO**

Professeur Titulaire de Droit du Travail
et de la Sécurité Sociale à l'Université
de Séville

Curriculum :

Titulaire d'un doctorat en Droit obtenu à l'Université de Bologne et d'un Master en Droit du Travail et de la Sécurité Sociale obtenu à l'Université de Séville.

Il est actuellement Professeur Titulaire au Département de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université de Séville et chercheur principal aussi bien du Groupe PAIDI SEJ-322 « Intégration et désintégration économique de l'entreprise », que du Projet de Recherche DER2012-36755 « Marché du Travail, transitions professionnelles et âge: Le jeunes et les personnes âgées de plus de 55 ans », financé par le Ministère de l'Économie et de la Compétitivité.

Il a réalisé plusieurs travaux de recherche pour l'Organisation Internationale du Travail, la Commission et le Parlement Européen, le Ministère du Travail et le Gouvernement Régional de l'Andalousie. Parmi ses publications, il convient de souligner l'importance de ses monographies sur le Contrat de Travail et la liberté idéologique. *Derechos fundamentales y organizaciones de tendencia*, CES, Madrid, 1995 [Droits fondamentaux et organisations de tendance]; *El arbitraje en las elecciones sindicales*, Tirant lo Blanch, 1997 [L'arbitrage lors des élections syndicales]; *La obligación general de prevención y la responsabilidad civil o contractual del empleador*, Aranzadi, 1998 [L'obligation générale de prévention et la responsabilité civile ou contractuelle de l'employeur]; *El acceso progresivo a la jubilación: del contrato de relevo a la jubilación parcial*, Mergablum, 2002 [L'accès progressif à la retraite ; du contrat à relai à la retraite partielle] ou *Códigos éticos y derechos de los trabajadores*, Bomarzo, 2008 [Codes éthiques et droits des travailleurs].

Co-directeur du Prix de Recherche du CES lors de son édition de 2007 avec l'ouvrage *Colocación y servicios de empleo*, CES, 2011 [Recrutement et services de l'emploi] et co-auteur, entre plusieurs autres ouvrages, de l'Étude *Employee representatives in an enlarged Europe* Volume I et II, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 2008

Plus d'informations disponibles sur : <http://bit.ly/1bc2z6Z> (Seulement disponible en espagnol)

TUTEUR DU MODULE III



**M. Carlos García de Cortázar
Nebreda**

Sous-directeur Général au
Ministère des Affaires
Étrangères et de la Coopération

Curriculum:

Titulaire d'une Maîtrise en Droit obtenu à l'Université Complutense de Madrid en 1970. Il a développé sa carrière professionnelle comme fonctionnaire de carrière dans l'Administration Publique (Il est actuellement Technicien auprès de l'Administration de la Sécurité Sociale).

Depuis le début de sa carrière, il s'est spécialisé dans le droit international et européen, en l'occurrence, dans le domaine de la Sécurité Sociale. Il a occupé, entre autres postes, ceux ci-après énumérés: Chef de la Sous-section des Conventions et Organismes Multilatéraux (Conseil de l'Europe, CEE, OISS, AISS) de l'INSS (1978); Chef de la Section de Traduction et de Documentation de la Sous-direction des Conventions et Accords Internationaux (1980); Conseiller du Travail à l'Ambassade d'Espagne à BONN (1983); Responsable de la Coopération Technique Internationale au Bureau des Relations Sociales Internationales et, plus tard, Sous-directeur Général Adjoint du Bureau des Relations Internationales, (1990); Coordinateur du Département de la Sécurité Sociale Internationale (1997); Conseiller Coordinateur du Travail et de l'Immigration au sein de la Représentation Permanente de l'Espagne auprès de l'Union Européenne (2005-2012), une mention spéciale doit être faite aux fonctions exercées pendant la présidence espagnole au Conseil de l'Union Européenne (2010), en matière de Coordination de la Sécurité Sociale; Conseiller International du Secrétariat d'État à la Sécurité Sociale (2011).

Auteur de nombreuses publications dans le domaine du Droit Communautaire et notamment, concernant la Coordination en matière de Sécurité Sociale. Conférencier et rapporteur dans différents forums spécialisés en matière de Sécurité Sociale.

TUTRICE DU MODULE IV



Mme Rosa María González de Patto

Professeure Titulaire de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université de Grenade.

Curriculum :

Professeure Titulaire de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université de Grenade. Prix Extraordinaire de Doctorat en Sciences Sociales et Juridiques obtenu à l'Université de Grenade.

Vice-doyenne des Infrastructures et des Services et plus tard, Secrétaire Générale de la Faculté des Sciences Économiques et Entrepreneuriales de l'UGR.

Chercheuse au sein de différents Groupes et Projets de Recherche en cours, parmi lesquels on trouve: Groupe de recherche du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire : « Réforme du Code de Procédure du Travail » (GI10130 ; Projet de Recherche d'Excellence : La Prévention et la Protection des Personnes Âgées Dépendantes en Andalousie (sej-6834) ; Groupe de recherche : « La Pension Veuve : une réforme indispensable face aux changements intervenus dans les structures familiales », Plan National I+D+I 2008-2011 (der 2010-21398)

Enseignante collaboratrice dans plusieurs Cours de Formation Continue du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire.

Séjours d'enseignement dans des Universités et Institutions Étrangères : Université de Silésie, Katowice (Pologne); *Universidad Nacional S. Agustín de Arequipa*, Arequipa (Pérou) ; *Corte Superior del Cuzco*, Cuzco (Pérou) ; Facoltà di Giurisprudenza y Facoltà di Economía, Università di Bologna, Bologna (Italie) ; Facoltà di Economia, Roma 3.

Coordinatrice du Master en Médiation à l'Université de Grenade.

CONTENUS

MODULE I. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE

Tuteur : Prof. Dr. M. José Manuel Gómez Muñoz.

THÈME 1.- STRUCTURE DES COMPÉTENCES, PRINCIPES ET RÈGLES SOCIALES COMMUNAUTAIRES

Prof. Dr. M. José Manuel Gómez Muñoz. Maître de Conférences en Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université de Séville. (Chaire Jean Monnet-European Law).

THÈME 2.- APPLICABILITÉ DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

M. Antoniò Pérez Van Kappel. Avocat de la Commission Européenne, DG de l'Énergie. Ancien avocat à la Cour de Justice de l'Union Européenne (2005-2012).

THÈME 3.- SYSTÈME DE RECOURS DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UE. MENTION SPÉCIALE À LA QUESTION PRÉJUDICIELLE.

M. Joaquín Huelin Martínez de Velasco. Magistrat à la Chambre du Contentieux administratif de la Cour Suprême.

MODULE II. NON-DISCRIMINATION ET CITOYENNETÉ DE L'UNION

Tuteur : Prof. Dr. M. Francisco Javier Calvo Gallego.

THÈME 4.- LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (I)

Prof. Mme M^a. Fernanda Fernández López. Maître de Conférences en Droit du Travail.
Faculté de Droit. Université de Séville.
Prof. Dr. M. Francisco Javier Calvo Gallego. Professeur Titulaire de Droit du Travail. Université de Séville.

THÈME 5.- LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (II)

Prof. Mme M^a. Fernanda Fernández López. Maître de Conférences en Droit du Travail.
Faculté de Droit. Université de Séville.
Prof. Dr. M. Francisco Javier Calvo Gallego. Professeur Titulaire de Droit du Travail. Université de Séville.

THÈME 6.- CITOYENNETÉ DE L'UE

M. Dimitry Teodoro Berberoff Ayuda. Magistrat à la Chambre du Contentieux administratif du Tribunal Supérieur de Justice de Catalogne.

THÈME 7.- LA LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT ET DROIT DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

Mme M^a Luisa Segoviano Astaburuaga. Magistrat à la Chambre Sociale de la Cour Suprême.

MODULE III. LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tuteur : M. Carlos García de Cortázar Nebreda

THÈME 8.- LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE: ASPECTS GÉNÉRAUX DES RÉGLEMENTS DE COORDINATION

M. Jean Claude Fillon. Ancien membre du Ministère français chargé de la Sécurité Sociale. Expert du Réseau européen TRESS (Training and reporting on European Social Security).

THÈME 9.- LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE : LES PRESTATIONS (I)

M. Carlos García de Cortázar Nebreda. Sous-directeur Général au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération. Ex-Conseiller Coordinateur du Travail au sein de la Représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union européenne

THÈME 10.- LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE : LES PRESTATIONS (II)

Prof. Dr. Mme M^a Dolores Valdueza Blanco. Professeure Titulaire Invitée de Droit du Travail. Université Carlos III de Madrid.

THÈME 11.- LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE: LES PRESTATIONS (III)

M. Fernando Lousada Arochena. Magistrat à la Chambre Sociale du TSJ de la Galice.

MODULE IV. LA DIMENSION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE

Tutrice : Prof. Dr. Mme Rosa M^a González de Patto

THÈME 12.- PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (I): SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL.

Prof. Dr. M. Ignasi Camós Victoria. Professeur Titulaire de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale à l'Université de Gérone. Ex-conseiller du Travail au sein de la Représentation Permanente de l'Espagne auprès de l'Union Européenne.

THÈME 13.- PROTECTION DES DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (II) DROITS À L'INFORMATION. CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE. ENTREPRISES DE TRAVAIL INTÉrimAIRE OU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. TÉLÉTRAVAIL ET CONGÉ DE PATERNITÉ

Prof. Dr. Mme Rosa M^a González de Patto. Professeure Titulaire de Droit du Travail à l'Université de Grenade

THÈME 14.- VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (I): INSOLVABILITÉ ET LICENCIEMENTS COLLECTIFS

Prof. Dr. M. Miguel Carlos Rodríguez-Piñero Royo. Maître de Conférences en Droit du Travail. Université de Séville

Prof. Dr. M. Giorgio Verrechia. Professeur de Droit du Travail. Université de Cassino (Italie).

Prof. Dr. Mme María Emilia Castellanos Burguillo. Professeure. Département Anton Menger (Droit de Travail et de la Sécurité Sociale). Université de Huelva.

THÈME 15.- VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (II): TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Prof. Dr. M. Jesús Cruz Villalón. Maître de Conférences en Droit du Travail. Faculté de Droit. Université de Séville.

Prof. Dr. Mme Patrocinio Rodríguez Ramos. Professeur Titulaire de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale. Université de Séville.

THÈME 16.- LES DROITS COLLECTIFS DES TRAVAILLEURS : DIALOGUE SOCIAL, NÉGOCIATION COLLECTIVE, INFORMATION ET CONSULTATION

Mme Cécile Barbier. Chercheuse senior. Observatoire Social Européen (OSE).

Mme Dalila Ghailani. Chercheuse. Observatoire Social Européen (OSE).

OBJECTIFS

Atteindre une vision panoramique du Droit Social Communautaire est l'objectif fondamental du présent Cours qui en est déjà à sa IV^{ème} Édition. Son importance se manifeste dans l'espace communautaire attendu qu'il constitue une source de Droit dans les systèmes juridiques des États Membres mais aussi en dehors de cet espace considérant qu'il est pris comme référence, à certains égards, pour la configuration des systèmes réglementaires régionaux. C'est précisément la raison pour laquelle nous devons nous réjouir de compter, dans cette IV^{ème} Édition, sur la participation de juges de l'espace latino-américain.

Acquérir ces connaissances théoriques et pratiques dans une matière aussi complexe et vaste, nous a obligé à mettre à la disposition des participants deux types de matériels; d'une part, quatre Unités Didactiques qui, de façon globale et conceptuelle, servent de guide à travers le parcours d'apprentissage qui, de surcroît, sera coordonné par les auteurs mêmes

desdites Unités; et, d'autre part, un Manuel constitué de seize exposés qui développe, de façon très minutieuse et en profondeur, tous les sujets qui conforment le Droit Social Communautaire de ce Cours.

Dans chacune des Unités Didactiques, les assistants disposeront d'outils suffisants pour avoir un aperçu du Droit Social Communautaire. Pour atteindre cet objectif, le temps qu'ils devront consacrer à l'étude est rationnel et parfaitement compatible avec les activités quotidiennes propres à leur profession. À titre additionnel et complémentaire, dans chacun des thèmes conforment le Manuel, ils auront la possibilité d'élargir leurs connaissances dans les matières qu'ils estimeront plus intéressantes ou qu'ils souhaiteront étudier plus en profondeur, en fonction de leurs besoins.

En plus de la connaissance panoramique du Droit Social Communautaire, le Cours a une valeur ajoutée comme l'intercommunication et l'interconnexion, à travers tous les outils qui nous sont fournis par les nouvelles technologies, entre le corps enseignant et tous les participants. Cet échange d'expériences, d'idées, de propositions, etc., constitue, de ce fait, un autre des objectifs du Cours qui est sur le point de commencer. Certes, les cours virtuels sont parfois censurés du fait qu'ils suppriment considérablement le contact personnel entre les assistants et les enseignants. Toutefois, nous n'allons pas tomber dans cette dynamique; bien au contraire, tout en maintenant la structure nécessaire en ligne de cette modalité de cours – qui ne peut être autre, vu qu'il s'agit d'assistants de tout l'espace de l'Union et désormais d'Amérique Latine – nous proposons de continuer à maintenir, comme lors des éditions précédentes, une relation proche et dynamique, une espèce de "coopération judiciaire", dans le cadre de laquelle le débat et la réflexion constituent un axe fondamental dans l'apprentissage.

Par conséquent, l'intérêt du Cours ne réside pas seulement dans les avantages fournis par l'apport de connaissances théoriques et pratiques d'un Droit d'application dominante mais dans la mise en commun, de façon réelle et effective, d'opinions, de points de vue ou d'approches sur les questions traitées dans les thèmes qui conforment les modules du Cours.

Ainsi donc, sont préétablies ces deux orientations ou tendances, toutes les deux étant interactives mais dont l'une est développée dans la relation constante avec les tuteurs du cours et l'autre est axée sur cette "coopération" qui dépasse notre cadre pour aller à la rencontre de qui, comme nous, exercent la même fonction juridictionnelle dans d'autres pays de l'Union Européenne et en Amérique Latine.

RESSOURCES POUR L'ÉTUDE DES CONTENUS

Pour atteindre les objectifs fixés, les participants disposeront des matériels ci-après indiqués et qui seront disponibles sur la plateforme du cours virtuel en espagnol, en français et en anglais. La traduction des thèmes sera assurée par des spécialistes en traduction juridique afin d'obtenir des textes rédigés avec la terminologie adéquate.

- ✓ Quatre unités didactiques qui développent les contenus fondamentaux de chaque module, des indications pour l'étude des contenus de chaque module, de la bibliographie et des

- références pour renforcer l'étude des contenus pouvant présenter un plus grand intérêt pour les participants.
- ✓ Un manuel contenant les seize thèmes sous format *pdf* rédigés par le corps enseignant qui pourront être consultés et téléchargés depuis le campus virtuel.
 - ✓ Un cas pratique pour chacun des quatre modules du cours.
 - ✓ Présentation du cours sous format vidéo par la Direction du cours.
 - ✓ Tout autre matériel jugé utile aussi bien sous forme électronique que sur papier.

PHASE PRÉSENTIELLE

À la fin du cours, une séance présentielle qui durera une journée, le matin et l'après-midi aura lieu au Service de Formation continue à Madrid. Cette séance présentielle serait volontaire et il n'est pas obligatoire d'y participer pour obtenir le certificat de réussite du cours. Cependant, cette séance présentielle **sera réservée aux participants ayant suivi avec assiduité le cours et ayant réalisé les cas pratiques prévus et ayant obtenu une évaluation positive des tuteurs.**

Elle a, entre autres objectifs, la mise en commun des connaissances acquises, l'échange d'expériences et d'opinions entre les participants et le corps enseignant ainsi que l'évaluation des différents aspects du cours.

La méthodologie qui sera utilisée lors de la séance présentielle sera celle propres aux séminaires et aux ateliers de travail. À cette fin, des cas tirés de la réalité de l'exercice de la fonction judiciaire, coordonnés par les tuteurs seront analysés dans des groupes réduits. De même, un exposé présenté par un spécialiste en la matière sur des sujets d'actualité dans le domaine de la Coopération Judiciaire en matière sociale, est prévu.

Pour des raisons budgétaires, cette séance présentielle ne sera prise en charge que pour les membres de la Carrière Judiciaire espagnole.

CALENDRIER

Le cours comprend deux phases :

- A. **Phase e-learning** : qui se tiendra du 15 décembre 2014 au 18 mai 2015.
- B. **Phase présentielle**: qui se tiendra au mois de juin- les dates sont encore à déterminer- à Madrid et durera une journée, le matin et l'après-midi.

A. Phase e-learning

Même si le déroulement du cours a un caractère flexible pour s'adapter, dans la mesure du possible, aux besoins personnels de chaque participant, ce calendrier suivant lequel tous les matériels du cours seront mis à la disposition des participants, a été établi.

Envoi des mots de passe et matériel du cours	Du 9 au 12 décembre 2014
Module 0 sur la pratique dans l'utilisation des outils de la plateforme informatique (Module de suivi volontaire)	Du 15 au 21 décembre 2014
Module I (Thèmes 1, 2 et 3)	Du 7 janvier au 1 février 2015
Module II (Thème 4, 5, 6 et 7)	Du 2 février au 1 mars 2015
Module III (Thème 8, 9, 10 et 11)	Du 2 au 29 mars 2015
Module IV (Thèmes 12, 13, 14, 15 et 16)	Du 30 mars au 3 mai 2015
Date limite pour la remise des cas pratiques en suspens	jusqu'à 18 mai 2015

B. Phase Présentielle

Elle aura lieu au siège du Service de formation continue à Madrid et durera une journée, le matin et l'après-midi, au mois de juin (date à déterminer) et suivant une méthodologie basée sur les ateliers.

ACTIVITÉS À RÉALISER TOUT AU LONG DU COURS. LES TUTORATS

Les unités didactiques, comme contenu fondamental de chaque module, seront au fur et à mesure, mises à la disposition des participants dans le Campus Virtuel suivant le calendrier prévu et ce, jusqu'à la fin du cours. Chaque unité didactique sera complétée avec des contenus définis dans le Manuel du Cours. Pour son étude, chaque module requiert un effort spécial et un dévouement personnel (environ 25 heures). En plus du thème, un questionnaire d'autoévaluation sur ses contenus sera mis à la disposition du participant dans le seul but de lui permettre de constater lui-même les apprentissages acquis.

Dans chaque module, un cas pratique sur ses contenus dont la réalisation est obligatoire sera proposé. Une fois réalisé, le cas pratique devra être envoyé au tuteur responsable du module via l'outil installé dans la plateforme à cette fin.

Une fois que le tuteur aura examiné le cas pratique remis par chaque participant, il l'évaluera et enverra à l'élève un commentaire académique s'y rapportant via l'outil informatique de la plateforme dans le but d'échanger des opinions et d'enrichir leur apprentissage respectif.

Par ailleurs, pour chacun des modules, un forum de débat sur un sujet jugé intéressant et proposé par le tuteur, qui en sera le modérateur, sera organisé. Tous les participants étant invités à y participer.

Tout au long du cours, l'organisation de séances tutorielles de vidéoconférences sur Internet avec la participation de la Directrice du Cours ou avec des tuteurs de certains des modules, est prévue. Ces séances ont pour but l'étude des contenus fondamentaux qui ont été traités pendant le Cours et des réponses seront données aux questions qui ont pu être posées au/à la tuteur/tutrice et les participants assistants pourront échanger des opinions. Lesdites séances seront volontaires et pour y participer, les participants devront avoir accès à Internet et aux moyens techniques nécessaires.

COMMUNICATIONS AVEC LES RESPONSABLES DU COURS

Pour les consultations académiques relatives au contenu de chaque module ou thème, les participants pourront se mettre en contact via le courrier électronique interne de la plateforme avec le/la tuteur/tutrice correspondant/e. De même, s'ils le préfèrent, ils pourront publier leurs consultations sur le forum de débat ouvert pour chaque module pour qu'elles soient connues de tous/es les participants/es.

Par ailleurs, la Direction du Cours sera à votre disposition à travers le même moyen pour toute question générale sur la présente activité de formation.

Pour toutes sortes de question relative à la plateforme ou d'ordre administratif, vous pouvez vous mettre en contact, via les forums ouverts sur la plateforme dans le Cours Virtuel, ou prendre attache avec les fonctionnaires du Service de Formation Continue en appelant aux numéros de téléphones suivants : +34 91 700 58 02 / 07.

CERTIFICATS ET ÉVALUATION DU COURS

Deux types de certificats seront délivrés, l'un de **réussite** pour les personnes qui auront réalisé, de manière satisfaisante, tous les cas pratiques et l'autre **de participation** pour les personnes qui auront suivi, de façon assidue, le cours mais qui n'ont pas réalisé tous les cas pratiques.

Le cours comprend un total de 100 heures de travail personnel (correspondant à 4 crédits ECTS).

À la fin de l'activité, il sera demandé à tous les participants de donner leur opinion sur son déroulement et leur évaluation à travers un questionnaire. **La Direction du cours sera, à tout moment, ouverte aux suggestions et commentaires des participants qui lui seront adressés pour améliorer la présente activité de formation.**

TRYPTIQUE – RÉSUMÉ PROGRAMME

COURS VIRTUEL – ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN SOCIAL – IVème Édition 2014 – 2015

Directrice du Cours: Mme M^{re} Dolores Valdueza Blanco (Université Carlos III de Madrid)

Directeur Technique : Carlos Uribe Ubago (CGPJ)

MODULE I LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE <i>Tuteur: J. Manuel Gómez Muñoz</i> (Université de Séville)	MODULE II NON DISCRIMINATION ET CITOYENNETÉ DE L'UNION <i>Tuteur : F. Javier Calvo Gallego</i> (Université de Séville)	MODULE III LA SÉCURITÉ SOCIALE <i>Tuteur: Carlos García de Cortázar Nebreda</i> <i>(Sous-directeur Général au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération)</i>	MODULE IV LA DIMENSION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE <i>Tutrice : Rosa María González Patto</i> (Université de Grenade)
THÈME 1. STRUCTURE DES COMPÉTENCES PRINCIPES ET RÈGLES SOCIALES COMMUNAUTAIRES <i>J. Manuel Gómez Muñoz</i> (Université de Séville)	THÈME 4 LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (I) <i>M^{re} Fernanda Fernández López et F. Javier Calvo Gallego</i> (Université de Séville)	THÈME 8 LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE: ASPECTS GÉNÉRAUX DES RÉGLEMENTS DE COORDINATION Jean Claude Fillon	THÈME 12 PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (I): SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL <i>Ignasi Camós Victoria</i> (Université de Gérone)
THÈME 2 APPLICABILITÉ DU DROIT DE L'UE <i>Antonio Pérez Van Kappel</i> (Cour de justice U.E.)	THÈME 5 LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (II) <i>M^{re} Fernanda Fernández López et F. Javier Calvo Gallego</i> (Université de Séville)	THÈME 9 LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE: LES PRESTATIONS (I) <i>Carlos García de Cortázar</i> (Sous-directeur Général au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération)	THÈME 13 PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (II) DROITS À L'INFORMATION. CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE. ENTREPRISES DE TRAVAIL INTÉrimAIRE. TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. TÉLÉTRAVAIL ET CONGÉ DE PATERNITÉ <i>Rosa María González Patto</i> (U. Grenade)
THÈME 3 SYSTÈME DE RECOURS DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UE. MENTION SPÉCIALE À LA QUESTION PRÉJUDICIELLE <i>Joaquín Huelin Martínez de Velasco</i> (Magistrat à la Cour Suprême)	THÈME 6 CITOYENNETÉ DE L'UE <i>Dimitri T. Berberoff Ayuda</i> (Magistrat au TSJ de la Catalogne)	THÈME 10 LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE: LES PRESTATIONS (II) <i>M^{re} Dolores Valdueza Blanco</i> (Université Carlos III de Madrid)	THÈME 14 VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (I): INSOLVABILITÉ ET LICENCIEMENTS COLLECTIFS <i>Giorgio Verrechia</i> (Université de Cassino - Italie), <i>María Emilia Castellano Burguillo</i> (Université de Huelva) <i>Miguel Rodríguez-Piñero Royo</i> (Université de Séville)
	THÈME 7 LA LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT ET DROIT DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS <i>M^{re} Luisa Segoviano Astaburaga</i> (Magistrat à la Cour Suprême)	THÈME 11 LA COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE: LES PRESTATIONS (III) <i>Fernando Lousada Arochena</i> (Magistrat au TSJ de La Galice)	THÈME 15 VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (II): TRANSMISSION D'ENTREPRISES <i>Jesús Cruz Villalón et Patrocinio Rodríguez Ramos</i> (Université de Séville)
			THÈME 16 LES DROITS COLLECTIFS DES TRAVAILLEURS : DIALOGUE SOCIAL, NÉGOCIATION COLLECTIVE, INFORMATION ET CONSULTATION <i>Cécile Barbier et Dalila Ghailani. Observatoire Social Européen (OSE)</i>